

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

14 JUIN 2023

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 14 juin 2023. Sont présents : Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Claire Gagnon. Est absent monsieur Marco Lavoie.

CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

2023-06-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2023 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2023;
5. Approbation des comptes à payer (204 639,51 \$) ;
6. Rapport de madame la Mairesse aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2022 ;
7. Entériner le renouvellement de l'entente de travail de l'employé no 49 ;
8. Entériner le renouvellement de l'entente de travail de l'employé no 81 ;
9. Acceptation de la soumission pour un mandat de services professionnels à l'arpenteur géomètre Sylvain-Marc Bélanger visant le lot 6 197 382 au montant de 2 275 \$ avant taxes ;
10. Aménagement des nouveaux bureaux municipaux – Entériner la soumission no 26/05/2023 de Vitrierie Côté pour le service de branchement de la porte électrique et serrurerie (1 040,65 \$ avant taxes) ;
11. Aménagement des nouveaux bureaux municipaux – Recommandation de paiement pour les services professionnels en architectures (décompte no 2) 18 415, 85 \$ avant taxes ;
12. Aménagement des nouveaux bureaux municipaux – Entériner l'avenant de modification AV-01 et signature (12 252,75 \$ avant taxes) ;

13. Aménagement des nouveaux bureaux municipaux – Recommandation de paiement à Construction Bruno Blanchette pour les travaux d'exécution (décompte no 2) 128 639,48 \$ avant taxes ;
14. Aménagement des nouveaux bureaux municipaux - Certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage – Confirmation de réception ;
15. Aménagement des nouveaux bureaux municipaux – Entériner la soumission no 1094 de Services Info-Comm pour les travaux de téléphonie – Acquisition de la prise – configuration et installation (4 919,97 \$) ;
16. Aménagement des nouveaux bureaux municipaux – Volet informatique -Acceptation de la soumission no 133 d'Info services Réseautek inc. pour l'acquisition d'un serveur (13 533 \$ avant taxes pour l'équipement);
17. Aménagement des nouveaux bureaux municipaux – Volet informatique – Acceptation de la soumission no 135 d'Info services Réseautek inc. pour Installation du réseau de câble (1 680 \$ avant taxes pour l'équipement et câble) ;
18. Autorisation pour l'inscription de deux pompiers à la formation d'opérateur d'autopompe dispensée par la Ville de La Malbaie au montant de 1 449,58 \$ par candidat ;
19. Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération (migration des centres d'urgence 9-1-1 desservant le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs vers le nouveau réseau 9-1-1PG par Bell – Acceptation et délégation de signature ;
20. Réparation d'une borne fontaine - Acceptation de la soumission no 5549243 de Huot pour l'achat de pièces (624,46 \$ avant taxes) ;
21. Vérification annuelle d'équipements – Acceptation de la soumission numéro 11702558-00 de SPI Santé sécurité (705,00 \$ avant taxes) ;
22. Entériner l'achat de deux appareils respiratoires (APRIA) de Protection incendie CFS au montant de 19 813 \$ avant taxes ;
23. Autorisation pour l'inscription de monsieur Daniel Boies à la formation de signaleur routier (151 \$ avant taxes) ;
24. Acceptation de la soumission no 2563 de Marquage traçage Québec pour marquage de rues au montant de 7 140 \$ avant taxes ;
25. Nettoyage de grilles de la rue Tremblay et des 3 stations de pompage – Acceptation de l'offre de Sani-Charlevoix ;
26. Entériner l'autorisation de consentement pour adhérer au programme-environnement plage du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;
27. Acceptation de l'offre de services de l'OBV Charlevoix-Montmorency pour l'analyse de la qualité de l'eau de puits des résidences isolées ;
28. Entériner la signature de la directrice générale pour l'autorisation de la tenue de la Randonnée Jimmy Pelletier qui se tiendra du 28 juin au 1er juillet 2023 inclusivement ;
29. Base de plein air du lac Nairne – Autorisation à l'APELN pour la tenue d'un événement à la Base de plein air du lac Nairne le 8 juillet 2023 ;

30. Base de plein air du lac Nairne – Achat de publicité dans l’hebdo Le Charlevoisien au montant de 325 \$ avant taxes ;
31. Base de plein air du lac Nairne – Acceptation de la soumission de Broderie RB ;
32. Dons et commandites
 - a) Rodéo de Charlevoix édition 2023 – Autorisation pour l’achat d’une commandite à titre de commanditaire de niveau 2 (574,88 \$ incluant les taxes) ;
 - b) Base de plein air du lac Nairne - Festival des pompiers de Charlevoix – Autorisation pour l’achat de 6 cartes destinées aux pompiers pour assister au souper au montant de 30 \$ l’unité ;
 - c) Achat de 15 billets pour la pièce de théâtre MADA le 30 septembre 2023 au Domaine Forget (9 \$ plus 1 \$ en coût de services par billet) ;
33. Correspondance ;
 - a) Bibliothèque La Plume d’Or ;
34. Divers :
 - a) Tirage de 2 billets pour le Rodéo de Charlevoix édition 2023 ;
35. Suivis des dossiers par les membres du conseil;
36. Période de questions;
37. Levée de la séance.

2023-06-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2023.

2023-06-03

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2023

Sur proposition de Madame Danick Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2023.

2023-06-04

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de mai 2023 au montant de deux cents quatre mille six cents trente-neuf dollars et cinquante et une cents (204 639,51 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

2023-06-05

6. RAPPORT DE MADAME LA MAIRESSE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, madame la Mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité et est publié sur le site WEB de la municipalité.

2023-06-06

7. ENTÉRINER LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ No 49

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution 2021-04-22 visant la signature d'une entente de travail entre le syndicat et la municipalité visant l'employé no 49 ;

ATTENDU QUE l'entente initiale a été renouvelée en 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu que l'entente initiale soit également renouvelée pour l'année 2023 ;

ATTENDU QUE les tâches décrites et la rémunération prévues à l'entente demeurent inchangées pour l'année 2023;

ATTENDU QUE l'entente 2023 a été signée par madame la Mairesse, Claire Gagnon, ainsi que la directrice générale, Lise Lapointe et qu'il y a lieu d'entériner leurs signatures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine la signature de ladite entente pour l'année 2023 visant l'employé no 49, par madame, la Mairesse, Claire Gagnon, ainsi que la directrice générale, Lise Lapointe.

2023-06-07

8. ENTÉRINER LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ No 81

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'embauche de l'employé no 81 lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2022;

ATTENDU QUE le conseil a proposé une entente concernant l'employé no 81 aux motifs qui ont été exposés au conseil ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une nouvelle entente applicable pour l'année 2023;

ATTENDU QUE l'entente 2023 a été signée par madame la Mairesse, Claire Gagnon, ainsi que la directrice générale, Lise Lapointe et qu'il y a lieu d'entériner leurs signatures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine la signature de ladite entente pour l'année 2023 visant l'employé no 81, par madame la Mairesse, Claire Gagnon, ainsi que la directrice générale, Lise Lapointe.

2023-06-08

9. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À L'ARPENTEUR GÉOMÈTRE SYLVAIN-MARC BÉLANGER VISANT LE LOT 6 197 382 AU MONTANT DE 2 2275 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission (2023-05-18) pour un mandat de services professionnels à l'arpenteur géomètre monsieur Sylvain-Marc Bélanger visant le lot 6 197 382 au montant de 2 2275 \$ avant taxes.

2023-06-09

10. AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX – ENTÉRINER LA SOUMISSION No 26/05/2023 DE VITRERIE CÔTÉ POUR LE SERVICE DE BRANCHEMENT DE LA PORTE ÉLECTRIQUE ET SERRURERIE (1 040,65 \$ avant taxes)

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil entérine la soumission no 26/05/2023 de Vitrerie Côté pour le service de branchement de la gâche électrique, barillet, clés et installation pour la porte automatique au montant de 1 040,65 \$ avant taxes;

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement des travaux facturés.

2023-06-10

11. AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX-RECOMMANDATION DE PAIEMENT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE (DÉCOMPTE No 2) 18 415,85 \$

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2022-10-23 visant l'acceptation de l'offre de services professionnels en architecture de monsieur Yann Daigle, architecte, de la firme d'architecture RSA/RCHITECTES au montant de 23 600 \$ (montant estimé des honoraires à tarif horaire) avant taxes excluant les débours;

ATTENDU QUE les services professionnels en architecture comprennent la conception des plans et devis ainsi que la surveillance du chantier tel que décrits dans l'offre de service (202210-Y02) et visant les travaux d'aménagement des nouveaux bureaux municipaux;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 2022-10-23 la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement (02) pour les travaux professionnels en architecture visant la confection des plans et devis de l'appel d'offres et de supervision pour les travaux d'aménagement des nouveaux bureaux municipaux au montant de 18 415,85 \$ avant taxes pour la période se terminant le 2023-05-19;

ATTENDU QUE ces travaux professionnels s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux;

ATTENDU QUE ces travaux d'aménagement des nouveaux bureaux sont admissibles distinctement aux seuils minimal d'immobilisations des infrastructures municipales dans le cadre de la TECQ 2019-2024 ainsi qu'aux travaux admissibles dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) selon les sommes disponibles ;

ATTENDU QUE les redditions de compte relativement à ces programmes présenteront les montants attribués pour les travaux se rapportant au seuil minimal d'immobilisations des infrastructures municipales de la TECQ 2019-2024 et les montants attribués pour les travaux se rapportant au volet PRABAM distinctement et selon les sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé au montant de 18 415,85 \$ avant taxes

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents.

2023-06-11

12. AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX – ENTÉRINER L'AVENANT DE MODIFICATION AV-01 ET SIGNATURE (12 252,75 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2023-05-12 (A-01) pour la directive de changement au montant de 8 895 \$ avant taxes lors de la séance ordinaire de mai 2023;

ATTENDU QUE la présente résolution visant l'avenant de modification au montant de 12 252,75 \$ avant taxes inclus celui visé par la résolution 2023-05-12 adoptée à la séance de mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil entérine l'acceptation de l'avenant de modification A-01 préparé par l'architecte et visant les travaux d'aménagement des

nouveaux bureaux municipaux exécutés par l'entrepreneur au montant de 12 252,75 \$ avant taxes (ce qui inclut le montant 8 895 \$ avant taxes se rapportant à la résolution 2023-05-12) ;

QUE le Conseil entérine la signature de la directrice générale au document afférent daté du 1^{er} juin 2023.

2023-06-12

13. AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX – RECOMMANDATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION BRUNO BLANCHETTE POUR LES TRAVAUX D'EXÉCUTION (DÉCOMPTE No 2) 128 639,48 \$ avant taxes

ATTENDU QUE Monsieur Yann Daigle, architecte, de la firme RSA/RCHITECTES et chargé de projet visant l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux soumet à ce Conseil les recommandations de paiement (décompte no 2) pour les travaux effectués par Construction Bruno Blanchette Inc. au montant de 128, 639,48 \$ avant taxes pour la période se terminant le 31 mai 2023 ;

ATTENDU QUE ces travaux d'aménagement des nouveaux bureaux sont admissibles distinctement aux seuils minimal d'immobilisations des infrastructures municipales dans le cadre de la TECQ 2019-2024 ainsi qu'aux travaux admissibles dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) selon les sommes disponibles ;

ATTENDU QUE les redditions de compte relativement à ces programmes présenteront les montants attribués pour les travaux se rapportant au seuil minimal d'immobilisations des infrastructures municipales de la TECQ 2019-2024 et les montants attribués pour les travaux se rapportant au volet PRABAM distinctement et selon les sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé par Monsieur Yann Daigle, architecte de la firme RSA/RCHITECTES au montant de 128 639,48 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement des travaux facturés;

QUE le Conseil autorise à ce que les redditions de compte relativement à l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux présentent distinctement les montants des travaux se rapportent au seuil minimal d'immobilisation des infrastructures de la TECQ 2019-2024 et les montants des travaux attribuables au volet PRABAM selon les sommes disponibles;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents afférents.

2023-06-13

14. TRAVAUX DES NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX – CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT SUBSTANTIEL DE L'OUVRAGE – CONFIRMATION DE RÉCEPTION

ATTENDU QUE Monsieur Yann Daigle, architecte, de la Firme RSA/RCHITECTES et chargé de projet dans le cadre des travaux d'aménagement des nouveaux bureaux municipaux soumet à ce Conseil le certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage daté du 7 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil confirme la réception du certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage émit par l'architecte Monsieur Yann Daigle de la firme RSA/RCHITECTES et daté du 7 juin 2023.

2023-06-14

15. AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX –ENTÉRINER LA SOUMISSION No 1094 DE SERVICES INFO-COMM POUR LES TRAVAUX DE TÉLÉPHONIE – ACQUISITION DE LA PRISE – CONFIGURATION ET INSTALLATION (4 919,97 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la soumission No 1094 de Services Info-Comm pour les travaux de téléphonie visant l'acquisition de la prise (« switch Ruckus ») incluant la configuration et l'installation au montant de 4 919,97 \$ avant taxes.

2023-06-15

16. AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX – VOLET INFORMATIQUE- ACCEPTATION DE LA SOUMISSION No 133 d'INFO SERVICES RÉSEAU TECK INC. POUR L'ACQUISITION D'UN SERVEUR (13 533 \$ avant taxes pour l'équipement)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs procède à l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux au 118, rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs;

ATTENDU QUE la municipalité désire bonifier ses équipements informatiques dans le cadre de ces aménagements et d'assurer une optimisation accrue des mesures de sécurité informatique;

ATTENDU QUE deux options ont été étudiées et que la municipalité a retenu la proposition de l'acquisition d'un serveur conforme à la soumission no 133 d'Info services Réseauteck inc, au montant de 13 533 \$ avant taxes pour l'achat de l'équipement ;

ATTENDU QUE la soumission fait état d'un taux horaire de 100 \$ / heures avant taxes pour un temps estimé de 30 heures de travail soit un montant de 3 000 \$ avant taxes estimé ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil accepte la soumission no 133 d'Info services Réseateck inc. pour l'achat d'un serveur pour les nouveaux bureaux municipaux du 118 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs au montant de 13 533 \$ avant taxes pour l'achat de l'équipement;

QUE la soumission no 133 prévoit également le temps de travail estimé à 30 heures au taux horaire de 100 \$ /heure pour un montant total estimé de 3 000 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise à ce que les dépenses soient affectées au fonds de roulement de la municipalité.

2023-06-16

17. AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX – VOLET INFORMATIQUE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION No 135 d'INFO SERVICES RÉSEATECK INC. POUR L'INSTALLATION DU RÉSEAU DE CÂBLE (1 680 \$ avant taxes pour l'équipement et câble)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs procède à l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux au 118, rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs;

ATTENDU QUE la municipalité désire bonifier ses équipements informatiques dans le cadre de ces aménagements et d'assurer une optimisation accrue des mesures de sécurité informatique;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission no 135 d'Info services Réseateck Inc. pour l'installation du réseau de câble alimentant le 118, rue Principale pour le service informatique au montant de 1 680 \$ avant taxes (400 pieds au taux de 0,42/ pied) ;

ATTENDU QUE la soumission fait état d'un taux horaire de 100 \$ / heures avant taxes pour un temps estimé de 24 heures de travail soit un montant de 2 400,00 \$ avant taxes estimé ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil accepte la soumission no 135 d'Info services Réseateck inc. pour l'installation du réseau de câble alimentant le 118, rue Principale pour le service informatique au montant de 1 680 \$ avant taxes (400 pieds au taux de 0,42/ pied);

QUE la soumission no 135 prévoit également le temps de travail estimé à 24 heures au taux horaire de 100 \$ /heure pour un montant total estimé de 2 400 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise à ce que les dépenses soient affectées au fonds de roulement de la municipalité.

2023-06-17

18. AUTORISATION POUR L'INSCRIPTION DE DEUX POMPIERS À LA FORMATION D'OPÉRATEUR D'AUTOPOMPE DISPENSÉE PAR LA VILLE DE LA MALBAIE AU MONTANT DE 1 449,58 \$ PAR CANDIDAT

ATTENDU QU'il y a lieu d'inscription à la formation d'opérateur d'autopompe deux pompiers de la brigade;

ATTENDU QUE la formation d'opérateur d'autopompe est offerte par la Ville de La Malbaie au coût de 1 449,58 \$ par candidat;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique via la MRC de Charlevoix-Est, selon les fonds disponibles, peut rembourser à part égale selon le nombre de candidats les frais de la formation ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'inscription de 2 pompiers de la brigade à la formation d'opérateur d'autopompe offerte par la Ville de La Malbaie;

QUE les frais de la formation soient de 1 449,58 \$ par candidat et le ministère de la Sécurité publique via la MRC de Charlevoix-Est, pourra rembourser le coût à part égale selon les fonds disponibles et le nombre de candidats.

2023-06-18

19. ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION - MIGRATION DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DESSERVANT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS VERS LE NOUVEAU RÉSEAU 9-1-1PG PAR BELL – ACCEPTATION ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE l'entente existante entre la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et Bell, fournisseur désigné de service 9-1-1;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, a l'obligation de fournir et d'exploiter un service centralisé d'appels d'urgence pour la zone de desserte 9-1-1, 24 heures sur 24, 365 jours par année ou de passer un contrat avec un tiers pour la gestion et l'exploitation d'un tel service et de fournir et valider, à la demande de Bell, toutes les données géographiques, y compris les noms de rues, adresses et limites de zones de desserte 9-1-1 et des zones de services d'urgence et d'informer Bell de toute modification;

ATTENDU QUE le contrat existant entre la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière Appalaches (CAUCA) pour la gestion et l'exploitation d'un service centralisé d'appels d'urgence pour la zone de desserte 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell fournit le service aux clients de la zone de desserte 9-1-1 via notre centrale d'appels d'urgence, soit CAUCA;

ATTENDU QUE l'introduction du service 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG) nécessite la signature d'une nouvelle entente entre la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et Bell;

ATTENDU QUE tous les centres d'urgence 9-1-1, dont CAUCA qui dessert la MRC incluant la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, doivent migrer vers le nouveau réseau 9-1-1 PG;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu unanimement, d'accepter la nouvelle entente avec Bell relative au service 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG) et de déléguer la direction générale de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à signer ladite entente.

c. c. Équipe Service 9-1-1
Madame Caroline Dion, MRC de Charlevoix-Est

2023-06-19

20. RÉPARATION D'UNE BORNE FONTAINE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION No 5549243 DE HUOT POUR L'ACHAT DE PIÈCES (624,46 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de pièces pour la réparation d'une borne fontaine conformément à la soumission no 5549243 déposée par l'entreprise Huot au montant de 624,46 \$ avant taxes.

2023-06-20

21. VÉRIFICATION ANNUELLE D'ÉQUIPEMENTS – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION No 11702558-00 DE SPI SANTÉ SÉCURITÉ (705,00 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission no 11702558-00 de l'entreprise SPI Santé sécurité pour la vérification annuelle d'équipements incluant les frais de déplacement au montant de 705,00 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE ces vérifications annuelles d'équipements concernent les éléments suivants :

- Calibration de détecteurs de gaz BW en route;
- Vérification harnais en route;
- Vérification longe de sécurité en route;
- Vérification de trépied en route;
- (Re) certification espaces clos;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la soumission no 11386416-00 de l'entreprise SPI Santé sécurité pour les vérifications annuelles précédemment citées, incluant les frais de transport, au montant de 705,00 \$ avant taxes.

2023-06-21

22. ENTÉRINER L'ACHAT DE DEUX APPAREILS RESPIRATOIRES (APRIA) DE PROTECTION INCENDIE CFS AU MONTANT DE 19 813 \$ avant taxes

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu deux soumissions relativement à l'achat de deux appareils respiratoires (APRIA) des entreprises suivantes :

- Aéro-Feu, 22 284,50 avant taxes;
- Protection incendie CFS, 19 813,00 avant taxes ;

ATTENDU QUE Protection incendie CFS a présenté la soumission la plus avantageuse au montant de 19 813,00 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la soumission comprend les éléments suivants :

- 2 appareils respiratoires MSA G1 ;
- 2 cylindre G1 en carbone 4500 PSI 45 min quick connect ;
- 1 chargeur à batterie G1 ;
- 1 masque G1 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil entérine l'achat des 2 appareils respiratoires selon la description ci-haut décrite et conforme à la soumission de Protection incendie CFS au montant de 19 813,00 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non-affectés pour le paiement de la facture.

2023-06-22

23. AUTORISATION POUR L'INSCRIPTION DE MONSIEUR DANIEL BOIES À LA FORMATION DE SIGNALEUR ROUTIER (151 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de Monsieur Daniel Boies à la formation de signaleur routier au montant de 151,00 \$ avant taxes.

2023-06-23

24. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION No 2563 DE MARQUAGE TRAÇAGE QUÉBEC POUR MARQUAGE DE RUES AU MONTANT DE 7 140 \$ avant taxes

ATTENDU QUE la municipalité a invité des entreprises à déposer des propositions de prix pour le traçage des lignes de rues;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les offres de prix suivantes :

- L'entreprise Marquage Traçage Québec inc., au montant de 7140,00 \$ avant taxes ;
- L'entreprise DMA marquage routier (Durand Marquage et Associés) inc., au montant de 8 121,60 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Marquage Traçage Québec inc. au montant de 7 140 \$ avant taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'acceptation de la soumission No 2563 de Marquage Traçage Québec inc. au montant de 7 140 \$ avant taxes pour les travaux de traçage de lignes de rue.

2023-06-24

25. NETTOYAGE DE GRILLES DE LA RUE TREMBLAY ET DES 3 STATIONS DE POMPAGE – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SANI CHARLEVOIX

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service pour le nettoyage de grilles de la rue Tremblay et le nettoyage des 3 stations de pompage de Sani Charlevoix au taux horaire de 212,75 \$ avant taxes à raison de 5 heures de travail estimées.

2023-06-25

26. ENTÉRINER L'AUTORISATION DE CONSENTEMENT POUR L'ADHÉSION AU PROGRAMME- ENVIRONNEMENT PLAGE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est soucieuse de la qualité d'eau de baignade du lac Nairne et désire adhérer au programme-environnement plage du ministère de l'Environnement et de Lutte contre les Changements Climatiques à titre d'exploitant de plage publique;

ATTENDU QUE ce programme prévoit que la municipalité assume les coûts d'analyse au montant de 26,30 \$ avant taxes par échantillon composite auprès du laboratoire agréé Eurofin Environne X à raison de échantillons à faire analyser ;

ATTENDU QUE la municipalité en adhérant à ce programme, autorise le laboratoire accrédité à transmettre au MELCC les résultats d'analyse effectués au lac Nairne;

ATTENDU QUE le conseil entérine l'autorisation de consentement donné par la directrice générale lors de la signature du document

afférent en date du 2 juin 2023, et ce, pour un consentement valide pour la présente saison ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine le consentement d'adhésion au programme Environnement-plage pour l'été 2023;

QUE le conseil entérine l'autorisation de signature de la directrice générale au document de consentement pour la présente saison 2023 du 2 juin 2023.

2023-06-26

27. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE L'OBV CHARLEVOIX-MONTMORENCY POUR L'ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE PUIITS DES RÉSIDENCES ISOLÉES

ATTENDU QUE la municipalité désire participer à une campagne de suivi de la qualité d'eau de puits des résidences isolées sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services de l'OBV Charlevoix-Montmorency pour l'analyse de la qualité de l'eau de puits des résidences isolées ;

ATTENDU QUE cette offre de services prévoit un coût avantageux pour le citoyen;

ATTENDU QUE la municipalité rendra disponible sur son site internet les modalités de la procédure d'échantillonnage de l'eau de puits des résidences isolées;

ATTENDU QUE l'OBV de Charlevoix-Montmorency conformément à la proposition assurera le suivi des résultats auprès des citoyens participants ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte l'offre de services de l'OBV Charlevoix-Montmorency pour participer à une campagne de suivi de la qualité d'eau de puits des résidences isolées sur son territoire;

QUE le conseil invite la population concernée à participer à la campagne de suivi de la qualité de l'eau de puits des résidences isolées.

2023-06-27

28. ENTÉRINER LA SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'AUTORISATION DE LA TENUE DE LA RANDONNÉE JIMMY PELLETIER QUI SE TIENDRA DU 28 JUIN AU 1^{ER} JUILLET 2023 INCLUSIVEMENT

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la signature de la directrice générale du formulaire d'autorisation et de validation du trajet dans limite de la

municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour la tenue de la randonnée cycliste Jimmy Pelletier qui se tiendra du 28 juin au 1^{er} juillet 2023.

2023-06-28

**29. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE –
AUTORISATION À L’APELN POUR LA TENUE
D’UN ÉVÉNEMENT À LA BASE DE PLEIN AIR DU
LAC NAIRNE LE 8 JUILLET 2023**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise l’Association de protection de l’environnement du lac Nairne (APELN) pour la tenue d’un événement à la Base de plein air du lac Nairne le 8 juillet 2023;

QUE le Conseil autorise l’APELN à utiliser à titre gratuit le chapiteau pour le souper du 8 juillet 2023 ;

QUE le Conseil autorise à rendre disponible à titre gratuit des emplacements aux endroits prévus aux personnes inscrits sur la liste à titre de participants pour les activités prévues du 7 au 9 juillet 2023.

2023-06-29

**30. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – ACHAT DE
PUBLICITÉ DANS L’HEBDO LE CHARLEVOISIEN
AU MONTANT DE 325 \$ avant taxes**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser l’achat de publicité dans Le Charlevoisien sur la Base de plein air du Lac Nairne dans les éditions hebdomadaire du 14 juin au 16 août inclusivement au montant de 325,00 \$ avant taxes.

2023-06-30

**31. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE –
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE
BRODERIE RB**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire que le personnel œuvrant à la Base de plein air du lac Nairne soit adéquatement identifié auprès de la clientèle avec des vêtements arborant le logo de la base;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission (no 2023-06-23) de l’entreprise Broderie RB au montant total avant taxes de 1 121,96 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité entérine l’achat des T-shirts, cotons ouatés et casquettes pour les employés de la Base de plein air du lac Nairne conformément aux dispositions de la soumission (no 2023-06-23) de Broderie RB au montant total de 1 121,96 \$ \$ avant taxes.

2023-06-31

32. DONS ET COMMANDITES

- a) Rodéo de Charlevoix édition 2023 – Autorisation pour l’achat d’une commandite à titre de commanditaire de niveau 2 (574,88 \$ incluant les taxes)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’achat d’une commandite pour le Rodéo de Charlevoix 2023 (Hippodrome de la Vallée) au montant de 574,88 \$ incluant les taxes. Les conseillers présents consentent à procéder à un tirage au sort afin de faire bénéficier les citoyens des billets gratuits découlant de cette commandite. Les élus et les employés ne peuvent participer au tirage au sort.

- b) Base de plein air du lac Nairne - Festival des pompiers de Charlevoix – Autorisation pour l’achat de 6 cartes destinées aux pompiers pour assister au souper au montant de 30 \$ l’unité ;

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’achat de 6 cartes destinées aux pompiers pour assister au souper du Festival des pompiers de Charlevoix au montant de 30 \$ l’unité (180 \$ en tout au Club social des pompiers).

- c) Achat de 15 billets pour la pièce de théâtre MADA le 30 septembre 2023 au Domaine Forget (9 \$ plus 1 \$ en coût de services par billet) ;

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l’unanimité des conseillers d’entériner l’achat de 15 billets pour la pièce de théâtre MADA qui sera présentée au Domaine Forget le 30 septembre prochain et dont le montant est 10 \$ l’unité (9 \$ plus 1\$ en coût de services par billet) (150 \$ en tout).

36. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 20 h 05 et se termine à 20 h 44.

2023-05-32

37. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 44.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 14 juin 2023, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.